



Mariage avec un etranger en france

Par **fatima8958**, le **03/10/2013 à 19:43**

bonjour, je souhaite me marier avec un marocain en france depuis 11 ans, mais aujourd'hui il est sans papiers, ça fait 4 ans qu'on est ensemble, et son passeport est périmé, depuis 2006, on souhaite le renouveler, quel document le consulat marocain va demander, et quel document présenter à la mairie pour se marier, merci de vos réponses.

Par **Sumeya**, le **24/10/2013 à 12:30**

Bonjour Fatima, Mon mari était dans la même situation que ton mari. Déjà suivant où tu souhaites te marier ils peuvent te marier avec son passeport périmé, l'important étant que la pièce d'identité prouve que c'est bien lui, si la mairie refuse (ce qui arrive quelque fois), il faudra comme tu l'as dit aller au consulat marocain demander un renouvellement de passeport, tu as précisé qu'il était sans papier, donc ça va être plus compliqué. Je ne connais pas du tout les démarches pour le Maroc, mon mari étant algérien. Mais pour notre part, nous avons dû aller à la Préfecture demander la liste des pièces à fournir pour une demande de régularisation ensuite nous nous sommes rendu au consulat demandant un renouvellement de son passeport, on a dû insister parce qu'ils ne sont pas obligés de vous l'accorder. Il faut bien montrer la liste des pièces, parce que sur cette liste c'est marqué qu'il faut un passeport valide pour faire la demande, du coup, avec cette liste il accepte ou non de te renouveler ton passeport. Sous réserve bien sûr de changement étant donné que ce n'est pas le même pays. J'espère que tout se passera bien pour toi et ta famille. Bon courage.

Par **fatima8958**, le **24/10/2013 à 13:12**

des papiers si, son passeport perimee, sa cni valable jusqu'en 2016, JE TIEN A SIGNALER QU'IL ETAIT MARIE AU PORTUGUAL, mais ses papiers ne sont plus valables en France.....

Par **Sumeya**, le **24/10/2013 à 13:59**

Je ne comprends pas. Sa CNI valable jusqu'en 2016 c'est une carte française, marocaine, portugaise ? Quels papiers ne sont plus valables en France, juste le passeport ? A-t-il une carte d'identité française ou un titre de séjour ou un autre document même périmé qui l'autorise à être en France ? S'est-il déjà enregistré dans un consulat marocain en France ? Pour vos deux questions, vous pouvez vous renseigner directement sur le site d'un consulat marocain, normalement ils doivent préciser les pièces à fournir pour un renouvellement de passeport, et pour le mariage, il suffit d'aller chercher un dossier à la mairie, toutes les pièces à fournir seront écrites... Il faut savoir que pour se marier il va vous falloir un certificat de célibat + certificat de coutume. Il faudra donc demander à la mairie de sa ville natale de lui fournir le certificat de célibat (pour expliquer que son mariage au Portugal est bien fini et qu'il peut se remarier, c'est pour éviter la polygamie en France) et pour le certificat de coutume, il vous sera délivré par le consulat marocain. Désolée, c'est un peu confus. J'espère que vous m'avez compris

Par **fatima8958**, le **24/10/2013 à 20:28**

bonjour oui merci de vos réponses c'est moi qui m'exprime mal, désolée, du Maroc, il est parti au Portugal où il a vécu deux ans, car il est marié, donc il avait tous ses papiers en règle, après le Portugal, il est venu à Paris il était en règle, puisque quand il est retourné de Paris au Maroc en vacances, revenue en France, il n'a jamais essayé de régulariser sa situation, car, moralement c'était pas la joie, vu ses conditions de vie, donc son passeport est périmé depuis je crois 2006, il n'a aucun papiers français, on voudrait renouveler son passeport, et pouvoir se marier, et il est en France depuis 11 ans, maintenant et depuis 7 ans ici c'est un sans papiers, puisque tout est périmé à part sa carte d'identité marocaine, il travaille mais pas régulièrement, vous comprenez, pas de patron, donc ni feuille de salaire, etc... on est perdu sa femme a 4 ans que l'on est ensemble, sans être déclaré ou que se soit, mais j'ai mis certain contrat à nos deux noms, EDF, eaux, etc, il joue aussi dans un club de sport, c'est un homme tranquille, et sans histoire, je suis un peu plus âgée que lui de 10 ans, et se ne sera pas un mariage blanc. Comme on dit, on s'aime vraiment, aider nous merci.....mes salutations!!! (je vous signale aussi que son père habite en France depuis plus de 30 ans) en situation régulière)

Par **Sumeya**, le **25/10/2013 à 09:30**

Comme je vous l'avais dit précédemment, si vous voulez vous marier, même si il n'a aucun papier en règle et que son passeport est périmé, vous pouvez vous marier parce que c'est votre droit à vous puisque vous êtes française. Ensuite pour pouvoir refaire son passeport, je pense que comme sa carte d'identité est encore valable il n'y aura aucun problème à le renouveler... Mais pour ne pas vous déplacer au consulat pour rien au cas où il refuserait, appelez les avant pour savoir si ils le font même si le passeport est périmé depuis 7 ans ?

Quand il est revenu la dernière fois en France était-il en situation irrégulière ? Ou son visa s'est terminé après qu'il soit revenu ?

Par **fatima8958**, le **25/10/2013 à 10:35**

no il etait revenue avec ses papiers portugais , car ils etait encor valable, il aver le droit de rester 3 mois en France, puis repartir au Portugal, etc...espace changuen.....mais il et la en France et avec ses papiers perimés, même pour le Portugal.....merci beaucoup de vos réponses.

Par **Sumeya**, le **25/10/2013 à 10:55**

Ah d'accord. Déjà c'est une bonne nouvelle pour vous puisqu'il est rentré en France en situation régulière ça aide beaucoup au niveau de la préfecture quand vous irez demander une régularisation. Maintenant je ne peux que vous conseiller de faire les démarches administratives pour vous marier et dans le même temps de contacter le consulat du Maroc pour savoir la procédure pour le renouvellement de son passeport périmé depuis 7 ans. rn rn Je vous souhaite bon courage. rn N'hésitez pas à venir ici pour nous donner des nouvelles...

Par **Sumeya**, le **25/10/2013 à 11:05**

En relisant votre premier post je me suis aperçue que je ne vous ai pas renseigné pour les questions les plus importantes. Donc d'après mes souvenirs pour le mariage vous allez devoir présenter : rn rn- votre carte d'identité + l'original à présenter au guichet rn- votre acte de naissancern- Photocopie de sa carte d'identité + l'original à présenter au guichet rn- son acte de naissance (marocain avec traduction en français par un traducteur assermenté) rn- certificat de célibat pour votre mari rn- certificat de coutume pour votre mari rn- 1 ou 2 justificatif de domicile (si il n'a rien a son nom, il faut faire faire une attestation par la personne qui l'héberge si ce n'est pas vous) rn- Photocopie des cartes d'identité des témoins (4 maximum) rn- Si vous prévoyez de faire un contrat de mariage, ramener le certificat du notaire. rn- des papiers à signer que la dame de la mairie vous donnera quand vous irez chercher un dossier rn rn Pour le renouvellement du passeport si ils acceptent de vous le refaire : rn rn- le formulaire de demande de renouvellement de passeport rn- Photocopie de la carte d'identité marocainern- 2 photos d'identité rn- timbre fiscal rn- ancien passeport à remettre rn- peut-être l'acte de naissance + justificatif de domicilern rn J'espère vous avoir aidé.

Par **fatima8958**, le **25/10/2013 à 15:45**

merci beaucoup pour toute vos aide, oui il etait inscrit donc au consulat aux Portugal.....merci beaucoup.....je vous tiendrais au courant c'est la moins des choses, mes sincères salutations